

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**Séance du 29/02/2024. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 12 Votants : 14 ;
Exclus : 0.

Date de la convocation : 22/02/2024 Date d'affichage : 24/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 29 février 2024, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - N ANGENIEUX – S FAYOLLE – Y AUBERT BRUN - N CHARREL – P COLMACHE - Y COMUNELLO – C MOULIN – P GOUY - M RIVET – S TEYSSONEYRE - JJ STOECKLIN**Ont donné pouvoir** : Hélène HOSTAIN à donné pouvoir à Yves COLOMB
Nicolas CHARREL à donné pouvoir à Serge TEYSSONNEYRE**Absents excusés** : C CIVEYRAC

Pierre GOUY a été nommé secrétaire.

Elu supplémentaire : JL MASSON

9 – Biens de sections des mouniers

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 20 décembre 2023, le Conseil Municipal avait approuvé la consultation des habitants de Mouniers et Chouvel après les demandes de Monsieur MELI et Madame BOURG ainsi que Monsieur MIALON qui souhaitent chacun d'eux acquérir une partie du biens de section cadastré B1114.

Un vote a eu lieu le vendredi 23 février 2024:

Nombre d'inscrits : 37

Nombre de suffrage exprimés : 29

Pour : 27

Blancs : 2

Le projet de vente est donc accepté

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

En mairie, le 29 février 2024

Yves COLOMB, Maire,



Secrétaire